

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Des représentants du Conseil des ports nationaux ont assisté à une conférence qui s'est tenue à Churchill et à laquelle le député a peut-être assisté lui aussi; ils ont ensuite rencontré les représentants du gouvernement du Manitoba et ont présenté la semaine dernière un résumé des résultats de la conférence ainsi que des recommandations qu'on examine actuellement pour voir si elles sont applicables.

M. Simpson: Le ministre peut-il dire si on projette actuellement de faire des travaux de dragage dans le port de Churchill?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. C'est un des points que renferment les propositions; nous essayons de voir si c'est réalisable.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—LE MANDAT DES ENQUÊTEURS SPÉCIAUX— LA PUBLICATION D'UN RAPPORT

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu de la réponse satisfaisante qu'il m'a donnée hier au sujet d'une enquête spéciale relative à l'emplacement de l'aéroport de Pickering, le ministre nous dirait-il si cette commission aura le pouvoir de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement et aussi si son rapport sera rendu public.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Dans les deux cas, la réponse est oui, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si ceux dont les terrains seront expropriés avant la tenue de cette audience auront le droit de les racheter dans le cas où il ne serait pas donné suite au projet?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. De toute évidence, la question est hypothétique.

M. Cafik: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me rends compte que, techniquement parlant, la question est hypothétique, mais le problème ne l'est pas car un bon nombre de gens doivent dès maintenant savoir ce que sera la position du gouvernement afin de prendre des décisions rationnelles relativement à la vente de leurs propriétés.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Wellington a la parole.

[M. Simpson.]

L'ASSISTANCE SOCIALE

LE REMBOURSEMENT AUX PROVINCES DES VERSEMENTS EFFECTUÉS DURANT LA PÉRIODE D'ATTENTE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Compte tenu du fait que des milliers de chômeurs canadiens ont dû attendre leurs prestations, ce qui les a obligés à avoir recours aux bureaux de l'assistance sociale pour subsister, le gouvernement a-t-il l'intention de rembourser aux provinces ce surplus de dépenses d'assistance sociale?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la loi prévoit justement ce cas. Le député, qui est très au fait de ce problème particulier parce qu'il s'intéresse aux questions de dépenses, sera heureux d'apprendre que, dans la région métropolitaine de Toronto, en dépit d'une recrudescence du chômage, le nombre des bénéficiaires de prestations de bien-être a diminué de 4,000 à la suite de la hausse des prestations versées par la Commission d'assurance-chômage.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA FIN DU PIL ET LA CONTINUITÉ DES PROGRAMMES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et elle m'est inspirée par celle du député d'Oshawa-Whitby. A la lumière du fait que le Programme d'initiatives locales va se terminer le 30 septembre, le ministre peut-il assurer aux participants qu'il n'y aura pas de temps mort entre la fin du programme actuel et l'entrée en vigueur de tout nouveau programme qu'il pourrait annoncer, ou encore la continuation du PIL?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'examiner les programmes qui ont joui d'une prolongation durant l'été, surtout parce que j'abonde dans le sens de l'honorable représentant quant au principe général qu'il a énoncé; cependant, quelques programmes n'ont pas satisfait aux critères établis en juin. J'estime que peut-être 50 p. 100 de ces programmes pourraient être prolongés indéfiniment; cette décision dépendra cependant de leur qualité et du fait qu'ils ont dévié ou non de leur but initial.

M. Nystrom: Le ministre peut-il nous indiquer quand il rendra sa décision et quand il fera une déclaration sur le sort de ces projets?

L'hon. M. Mackasey: Le plus tôt possible la semaine prochaine, à l'appel des motions, monsieur l'Orateur.